

exige notamment des États qui y sont parties qu'ils extradent ou poursuivent en justice les présumés responsables trouvés à l'intérieur de leur juridiction et prennent des mesures en vue d'assurer la libération des otages sur leur territoire. La Convention n'a pas toute la force que le Canada aurait espérée, mais elle constitue un instrument précieux pour faire face à une menace grandissante à l'échelle internationale.

#### Droit de la mer

La neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue à New York du 3 mars au 4 avril 1980, l'objectif étant d'arrêter les textes et de rédiger un projet de convention. Les participants ont réussi à produire une deuxième révision du texte de négociation qui servira de base de négociation à la reprise de la session à Genève en août. Il n'est pas certain toutefois que cinq semaines suffisent et il se peut fort qu'une nouvelle session soit requise avant que la nouvelle convention sur le droit de la mer puisse être adoptée à Caracas.

Quoi qu'il en soit, les chances de succès de la Conférence demeurent bonnes et les quelques questions qui demeurent en suspens sont généralement en voie de règlement. Un point important, la question de la délimitation de la marge continentale, a maintenant trouvé une solution généralement satisfaisante. Hélas, de nouvelles préoccupations ont maintenant surgi quant aux droits souverains de l'État côtier sur la recherche scientifique marine sur la marge au delà des 200 milles. Les autres points en suspens portent sur les politiques relatives à l'exploitation des fonds marins, les transferts de technologie, le financement et le statut de l'Entreprise, et la constitution du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins ainsi que les modalités de vote au sein de cet organe. Sur la plupart de ces questions, il existe une divergence d'opinions entre le Groupe des 77 d'une part et les pays industrialisés et socialistes d'autre part. Il est possible de combler l'écart, mais il semble bien qu'à la réunion de Genève les deux parties devront faire des compromis si la Conférence est appelée à connaître une issue heureuse.

Les grandes préoccupations du Canada à ce stade concernent l'exploitation minière des fonds marins et les droits souverains sur la marge continentale. Le Canada recherche l'application de contrôles sur les subsides à l'exploitation minière des fonds marins et l'adoption d'une limite acceptable sur le taux d'expansion de l'extraction du nickel. La question des droits souverains de l'État côtier sur la marge englobe un certain nombre de questions étroitement liées: les limites du plateau continental, les contributions financières (partage des recettes); et la recherche scientifique marine. Le Canada préférerait que les États côtiers établissent leurs limites "en tenant compte" plutôt que "sur la base" des recommandations d'une commission internationale sur les limites du plateau continental. Il accepte le principe du partage des revenus, mais veut s'assurer que le taux de répartition n'empêche pas le développement et n'impose pas de fardeaux financiers déraisonnables au Gouvernement. Il cherche à obtenir que les États côtiers puissent contrôler le genre d'informations qu'ils divulguent quant à leurs activités sur la marge; ainsi, l'information détenue en propriété ne devrait pas être requise lorsque d'autres se voient refuser le droit d'effectuer des recherches scientifiques marines, quoiqu'il ne faudrait pas retenir de façon déraisonnable l'autorisation de procéder à ces recherches.

#### Nord-Sud

Les efforts des pays développés et en développement pour réformer l'ordre économi-